



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.12/2004/SR.29*
7 juin 2004

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Trente-deuxième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)**
DE LA 29^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 14 mai 2004, à 10 heures

Présidente: M^{me} BONOAN-DANDAN

SOMMAIRE

QUESTIONS DIVERSES

CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 25^e à 28^e séances.

** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La partie publique de la séance commence à midi.

QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)

1. La PRÉSIDENTE dit qu'à sa trente-deuxième session le Comité a examiné les rapports des États parties ci-après: Équateur, Espagne, Grèce, Koweït et Lituanie. Le 6 mai 2004, M^{me} Catarina de Albuquerque, Présidente du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme sur le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, a présenté au Comité les travaux menés par le Groupe de travail. Conformément à la résolution 2004/29 de la Commission des droits de l'homme, le bureau du Comité a décidé que M. Riedel représenterait le Comité lors des réunions du Groupe de travail et que M. Malinverni serait son suppléant.
2. À sa trente-troisième session, le Comité poursuivra l'examen des projets d'observation générale sur les articles 3 et 6 du Pacte. Il commencera en outre à étudier le projet d'observation générale sur l'article 15 1) c) du Pacte.
3. S'agissant des relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes créés en vertu d'instruments internationaux, le Groupe conjoint d'experts UNESCO/Comité des droits économiques, sociaux et culturels devrait tenir sa troisième réunion en novembre 2004, au siège de l'UNESCO, à Paris. La Présidente rappelle que M. Texier et M^{me} Bras Gomes ont représenté le Comité lors de la réunion du Groupe de travail intergouvernemental de la FAO chargé d'élaborer un ensemble de directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elle remercie l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour avoir participé à l'élaboration du projet d'observation générale sur l'article 6 du Pacte, ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour avoir fourni aux membres du Comité les rapports 2003 et 2004 sur la santé dans le monde. En revanche, elle regrette que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ne participe plus aux travaux du Comité.
4. La Présidente annonce que la troisième réunion intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme se tiendra les 23 et 24 juin 2004 et que le Comité sera représenté par elle-même, M. Riedel et M^{me} Bras Gomes. Le Comité organisera une réunion avec les États parties à sa trente-quatrième session, en avril-mai 2005. Le Groupe de travail de présession se réunira les 17 et 19 mai 2004 pour élaborer les listes de points à traiter concernant les rapports des États parties ci-après: Chine, Norvège, Slovaquie et Monaco. Par ailleurs, à sa trente-troisième session, qui se tiendra du 8 au 26 novembre 2004, le Comité examinera les rapports des États parties ci-après: Malte, Danemark, Italie, Azerbaïdjan et Chili.
5. Enfin, la Présidente tient à féliciter les membres du Comité qui ont été réélus pour un mandat de quatre ans, à savoir: M^{me} Barahona Riera, M. Malinverni, M. Martynov, M. Pillay, M. Sadi et M. Texier.

CLÔTURE DE LA SESSION

6. Après un échange de félicitations et de remerciements, la PRÉSIDENTE prononce la clôture de la trente-deuxième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

La séance est levée à 12 h 20.
